

Avis aux porteurs transmis par Euroclear et mis en ligne sur le site internet de Sanso Investment Solutions

Paris, le 20/12/2023

Objet : Evolution de l'amplitude d'investissement dans certains instruments financiers.

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du fonds Sanso Obligations 12 mois, part C (FR0014008B43) ou part R (FR001400FFG4) et nous vous en remercions.

1- Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Il est de plus en plus courant que les émetteurs intègrent dans leurs émissions d'obligation, une option d'achat ou de vente (call ou put) permettant une sortie avant l'échéance du produit. Cette gamme d'instruments rentre dans la section « Titres intégrant des dérivés ».

Le prospectus actuel indique une limite de 50% sur ce type d'émissions. Afin de faciliter la gestion, et de conserver une marge de manœuvre pour saisir toutes les opportunités pour vous offrir le meilleur couple rendement/risque, nous portons cette limite à 100%.

Le prospectus sera donc amendé de la façon suivante pour tenir compte de cette évolution qui n'affectera que marginalement le risque de votre portefeuille :

*Le Fonds pourra investir jusqu'à **100%** de l'actif net dans des titres obligataires « callable ou puttable ». Il s'agit de titres assortis d'une rémunération fixe ou révisable pouvant être racheté par l'émetteur ou vendu par le détenteur à dates prédéterminées.*

Toutes les autres caractéristiques de votre fonds restent inchangées.

2- Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Ces changements prendront effet à compter du 31/01/2024.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 31/01/2024

3- Quel est l'impact de ces modifications sur le profil rendement / risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement/risque :	OUI
Augmentation du profil rendement/risque :	NON
Augmentation potentielle des frais :	NON
Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque :	NON SIGNIFICATIF



4- Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Ces changements n'ont pas d'impact sur la fiscalité des porteurs de parts.

5- Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et sur le futur fonds ?

	AVANT CHANGEMENT	APRES CHANGEMENT
Titres intégrant des dérivés	Jusqu'à 50%	Jusqu'à 100%

6- Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds sur le site internet www.sanso-is.com ou d'en faire la demande auprès de :

SANSO Investment Solutions - 69 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
contact@sanso-is.com / 01 84 16 64 36

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous souscrivez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

En revanche, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez demander le rachat sans frais de vos parts. Cette possibilité vous sera toujours offerte, le fonds ne facturant pas de commission de rachat.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

David Kalfon
Président

ective des titres reçus en échange.